

Opérations de redynamisation des activités commerciales et artisanales de la Cité Brulard - Subvention à la Chambre de Métiers du Doubs

M. LE MAIRE, Rapporteur : Poursuivant leur partenariat, l'Etat, la Chambre de Métiers du Doubs, l'Office Municipal d'HLM, les artisans-commerçants et la Ville ont élaboré un programme d'animations commerciales et artisanales de la Cité Brulard.

Le financement interviendrait ainsi :

- 50 000 F de l'Etat au titre du Contrat de Ville,
- 30 000 F de l'Office Municipal d'HLM
- 30 000 F de la Chambre de Métiers du Doubs,
- 30 000 F de la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement de cette subvention à la Chambre de Métiers du Doubs, à prélever sur les crédits inscrits au compte 9298. 65748. 30200 de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Visa préfectoral du 14 novembre 1996.